Ville du Grand-Saconnex

Route de Colovrex 18 • CP 127 • CH-1218 Le Grand-Saconnex
Tél. 022 920 99 00 • Fax 022 920 99 01
www.grand-saconnex.ch • info@grand-saconnex.ch

CT 16.5.2011
Annexe 3

DCTI
Office de l'urbanisme
Madame Delphine PRESSEVOT
Rue David Dufour 5
Case postale 224
1211 Genève 8

N/réf : 4.19 JMC/lm

Le Grand-Saconnex, le 7 avril 2011

PACA / Genève – St-Genis-Pouilly - Gex

Chère Madame,

Nous vous remercions encore pour votre présentation devant notre Conseil municipal du 21 mars dernier.

Comme convenu, nous vous adressons, ci-après, quelques remarques que nous avons pu collecter, encore de manière informelle et forcément non-exhaustive, auprès de groupes ou de membres du Conseil municipal.

L'essentiel de ces remarques est basée sur **la meilleure qualité de vie à préserver sur la commune du Grand-Saconnex.**

- **Le logement**, un effort cantonal. Il paraît plus que jamais nécessaire d'équilibrer l'effort de construction de logements entre les 2 rives et entre les communes.

- **La densité**, une vérification indicative de coefficient d'utilisation de sol par commune serait intéressante au Grand-Saconnex, ce calcul devrait être conduit en déduisant les surfaces occupées par la zone aéroportuaire, l'autoroute et le Palexpo.

- La pression sur le développement urbanistique du Grand-Saconnex est évidente compte tenu de sa situation, sa proximité avec le centre urbain et ses infrastructures (avion, train, autoroute). Est-ce que justement parce que ces mêmes infrastructures sont d'importantes sources **de nuisances**, la **pression d'urbanisation** ne doit-elle pas fondamentalement être pondérée, notamment la construction de logements ?

- **Qualité paysagère** : la partie ouest de la commune, essentiellement en zone 5, présente d'importantes qualités naturelles et paysagères. Elle est considérée comme le « poumon de verdure » du Grand-Saconnex. Une densification lourde de cette partie de territoire ne va-t-elle pas complètement à l'encontre, à la fois du respect de ces valeurs paysagères et naturelles, mais de l'idée qu'il n'est pas raisonnable de forcer la construction de logements à proximité de nuisances ?

- **Mixité d'habitat** : aujourd'hui la commune est au bénéfice d'un bon équilibre en terme de mixité d'habitat, essentiel à la cohésion sociale et donc à la qualité de vie. Il n'est pas souhaitable que cet équilibre soit rompu par la disparition massive d'habitants de la zone 5 et par une répartition un peu trop contraignante de catégorie d'habitant dans les zones de développement imaginables dans les quartiers de la Susette et du Pré-du-Stand. L'effort social pourrait parfaitement être assuré par la commune, notamment au travers de sa Fondation du Logement.

- **Strate urbaine d'activités** : le développement de bâtiments d'activités sur la frange aéroportuaire, ainsi que le long de la face sud de l'autoroute, répond à la fois à une logique de bonne accessibilité, mais aussi de protection des quartiers contre les nuisances aéroportuaires et autoroutières. Le développement, notamment à l'ouest de Palexpo, ne devrait-il pas être envisagé en utilisant plus utilement les terrains occupés pour les surfaces routières et autoroutières, dans l'esprit du bâtiment projeté dans l'axe du terminal de l'aéroport (plateforme – bâtiment). D'ailleurs, est-ce que le programme de cet énorme bâtiment ne devrait-il pas être réparti en plusieurs entités de gabarits moindres ?

- **Agrafes** : une étude (étude P. Ferdesen) pourrait évaluer le rapport entre ces « ponts » et le développement d'activités évoquées ci-dessus. L'agrafe centrale se raccorde essentiellement à une promenade de parcs jusqu'au centre ville. Celle-ci, surtout si un développement de la zone n'est pas souhaité, ne devrait concerner que la mobilité douce (piétons/vélos).

Nous profitons également de la présente pour retranscrire les commentaires que nous avons aussi eu l'occasion de vous faire parvenir par courriel du 3 février dernier, doit :

- page 15 dernier alinéa : il est question de grandes interfaces devant être dotées d'un P+R, dont l'un à Ferney ; dans la suite du contenu du rapport, ce parking n'est pas mentionné..., seul un petit P+R figure à la sortie du tunnel de Ferney (p.79) ; comment s'intègre-t-il dans le projet de la fonction autoroutière de Ferney, dont le crédit avec la route des Nations et le tram du Grand-Saconnex vient d'être voté ?

- page 17 avant-dernier alinéa : comment voyez-vous l'appel à projets, par exemple sur la centralité secondaire que constitue la place de Carantec (page 88) ?

- page 22 et ss : les membres des deux PACA ont été intervertis...

- page 63 : il sera sans doute important de définir, si cela s'avère nécessaire, la nouvelle halte du RER du jardin des Nations ;

- page 67 b. : il est très judicieux de souligner la hiérarchisation des divers réseaux !

- page 71 RM2.1 : la définition du prolongement du tram du Grand-Saconnex avec la branche vers l'aéroport devra être envisagée assez rapidement avec les instances de l'AIG en fonction, par exemple de projets, comme celui au-dessus de l'autoroute actuellement en demande de renseignements.

- page 97 figures : l'approche urbaine au droit de la campagne du Jonc (zone de forêts) méritera que l'on s'y attarde... (cf. projet ci-dessus et p. 98, 99).

- page 151 : pour l'interface de l'aéroport, une attention toute particulière doit lui être consacrée, peut-être comme il est proposé, par une structure ad hoc de projet.

Aux points ci-dessus s'ajoutent les études du Professeur Pini de 2003 qui montraient les besoins en installations sportives. Aussi, il est important d'intégrer la notion d'intercommunalité pour les futurs équipements sportifs qui devront être réalisés sur la rive droite du lac.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces réflexions, nous vous présentons, chère Madame, nos salutations les meilleures.

Arthur PLEE	Elisabeth BOEHLER	Jean-Marc COMTE
Conseiller administratif	Conseillère administrative	Conseiller administratif